



GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE N2
39^{èmes} Boucles de la Charente-Maritime
(ex Boucles Nationales du Printemps)

Course par étapes

6, 7 et 8 mai 2022
Nouvelle-Aquitaine

39^{èmes} Boucles de la Charente-Maritime

MOTS D'ACCUEIL 3 et 5

LE PALMARÈS 6

COMPÉTITION

Règlement Epreuve 7 à 9

Protocole 10

Prix 11

Passage dans les communes 12

Permanence & Lieux pratiques 13

Hébergement & Restauration 14

Étape 1 15 à 21

Étape 2 22 à 27

Étape 3 28 et 29

INFOS PRATIQUES

Dispositif sanitaire et de secours 30

Contacts 31

Plan de course 32

Partenaires 33

Les équipes et leurs maillots 34

RÈGLEMENT COUPE DE FRANCE





Chers amis sportifs,

La ville de Pons est partenaire et ville étape, depuis la création des Boucles Nationales du Printemps.

Pour 2022, quelques modifications ont été apportées par les organisateurs, si le tempo de 3 jours a été conservé, le « cercle de jeu » s'est agrandi, puisque initialement cantonnée sur les cantons de Gémozac et Pons, puis élargi au canton de Mirambeau, cette année,

l'épreuve, toujours labellisée « Manche de la Coupe de France des clubs N2 », traversera l'ensemble du département, le 1er départ sera donné dans la banlieue de MARANS, à ANDILLY les Marais. Le nom, a lui aussi, évolué, puisque les Boucles du Printemps s'appellent désormais « Boucles de la Charente-Maritime » D'Andilly à St Léger, puis de St Simon de Pellouaille à Pons, puis enfin à St Bonnet sur Gironde, ce sont 19 équipes des clubs National 2 soit 114 concurrents qui s'élanceront pour 3 jours de course sur les routes du département.

Nous souhaitons toute la réussite sportive aux concurrents et nos encouragements à toute l'équipe d'organisation qui œuvre sans relâche pour mettre sur pied cette épreuve sportive.

Venez encourager les sportifs les 6, 7 et 8 mai 2022 sur les routes des Boucles de la Charente-Maritime.

Je vous souhaite pleine et entière réussite dans cette organisation.

Jacky BOTTON, Maire de Pons, Conseiller Départemental du canton de Pons, Vice-Président de la CDC de Haute Saintonge



C'est avec un immense plaisir que notre jolie commune au cœur de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole accueille le départ de la 2^e étape.

Vive le cyclisme ! Vive le sport !

Aurélien BERTHELOT,
Maire de Saint Simon de Pellouaille



En 2020 ma commune avait accueilli la 1^{ère} étape des Boucles Nationales du Printemps. Les organisateurs vont, en 2022, faire évoluer l'appellation. Et à n'en pas douter, les Boucles de la Charente-Maritime vont évoluer et seront encore plus attractives. C'est ici le vœu que je formule.

Loïc GIRARD
Maire de Gémozac
Président Communauté des Communes de Gémozac



De Nationales du Printemps les Boucles seront celles de la Charente-Maritime pour la première fois en 2022 avec la volonté d'aller au devant d'un public sur un territoire élargi de l'Aunis à la Saintonge.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui apportent leur concours à cette compétition qui se déroulera cette année encore en 2 étapes en ligne et 1 étape contre la montre individuel avec le label Coupe de France et une appartenance au tout nouveau Challenge Raymond Poulidor.

Les départ et arrivées seront jugées dans les communes d'Andilly, Saint Léger, Saint Simon de Pellouaille, Pons et Saint Bonnet sur Gironde associées pour la cause cycliste qui nous anime tous.

Nous remercions également chaleureusement tous les partenaires privés et les collectivités qui apportent leur soutien qu'il soit matériel et/ou financier. Nous souhaitons la bienvenue aux 19 équipes « Nationale 2 » sur nos routes pour cette manche de la Coupe de France de la Fédération Française de Cyclisme et une épreuve qui a été souvent révélatrice de talents confirmés à un niveau supérieur.

Jacques SUIRES
Président A.P.O.GÉ Cycliste



Chers amis,
C'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouveaux les Boucles de la Charente-Maritime sur la commune de saint-Léger. Le monde sportif a également souffert de la période COVID, et nous nous devons nous émus d'apporter notre soutien à cette emblématique épreuve. Je félicite toute l'équipe du président SUIRE, pour nous présenter cette année encore une course très relevée. Saint-Léger sera au rendez-vous afin de faire de cette édition 2022 un grand cru.
Amitiés sportives.
David DEFOULOUNOUX, Maire de Saint Léger



Pour la seconde fois la commune de SAINT BONNET SUR GIRONDE reçoit la finale des boucles de la Charente-Maritime.
En effet, depuis cette année, cette épreuve a pris une dimension supérieure, en partant de l'Aunis. C'est encore un plus grand nombre de Charentaises et Charentais Maritimes qui auront la joie d'acclamer le passage des coureurs. Nous avons toujours en tête les magnifiques images relayées par la télévision lors du passage de l'édition 2020 du Tour de France dans notre magnifique département.
C'est un honneur pour notre commune de recevoir durant la fête locale l'épreuve du contre la montre.
Souhaitons que la crise sanitaire disparaisse, afin de ne pas perturber notre frairie ainsi que cette course.
Que cette épreuve sportive nous sorte de cette morosité générale, que le sport unisse les peuples et les religions.
Laurent NIVARD, Maire de Saint Bonnet sur Gironde



Mesdames, Messieurs,
C'est avec plaisir et honneur que notre Commune d'Andilly-les-Marais accueille cette année la 39^{ème} édition des BOUCLES de la CHARENTE-MARITIME !
Cette première étape va conduire les coureurs au départ de notre commune d'Andilly jusqu'au sud du département à Saint-Léger, le long d'un périple d'un peu plus de 150 km.
Cet évènement important pour notre commune, travaillé en collaboration avec l'Association Pons Gémozac Cycliste, va permettre aux habitants de notre territoire de vivre de jolies moments d'émotions. Important également pour notre association de cyclisme (l'ACAS), qui regroupe des passionnés de vélo depuis 1986. Je tiens à ce titre à remercier son président, Monsieur Christophe PATARIN ainsi que l'ensemble de ses membres pour leur participation à l'organisation de cet évènement. À leur échelle, ils contribuent au développement et à la réussite du cycliste en Charente-Maritime. Enfin, je tiens à remercier aussi la Communauté de Communes Aunis Atlantique ainsi que son président, Jean-Pierre SERVANT, pour leur mobilisation à nos côtés dans la conduite de cette journée, qui fait un écho joyeux au projet communautaire de promotion du déplacement à vélo. À un rythme sans doute moins soutenu que nos coureurs du jour néanmoins ! Après deux années marquées par des déplacements restreints et des annulations d'évènements à la chaîne, c'est avec bonheur que nous pouvons nous retrouver pour un moment, certes très sportif pour certains, mais convivial pour tous !
Sportivement,
Sylvain Fagot, Maire d'Andilly les Marais, Vice-Président de la CDC Aunis Atlantique



« Chaque course cycliste se révèle être une grande fête populaire ! Nous gardons en mémoire les moments de plaisir partagés lors de l'accueil sur notre territoire du Tour Poitou-Charentes et plus récemment le passage du Tour de France sur nos routes à l'été 2020.

C'est ainsi avec un grand plaisir que nous accueillons les Boucles de Charente-Maritime pour cette édition 2022 qui partira d'Aunis Atlantique à Andilly avant de parcourir notre Département vers le sud, le temps de deux étapes et d'un contre-la-montre.

Merci à l'APOGE Cycliste pour l'organisation de cette course majeure et à l'Amicale Cycliste d'Andilly et Sérigny, l'ACAS, pour leur engagement toujours aussi dynamique depuis des décennies.

Bonne chance aux 19 équipes engagées et que la fête soit belle ! »

Photo : ©Mélanie Chaigneau

Jean-Pierre SERVANT

Président de la communauté de communes Aunis Atlantique

2021 : Raphaël Parisella Les Sables Vendée Cyclisme
 1ère étape : Tristan Delacroix Sprinter Nice Métropole
 2ème étape : Hugo Théot USSA Pavilly Barentin
 3ème étape : **Raphaël Parisella** Les Sables Vendée Cyclisme

2020 : Florent Castellarnau Team Pro Immo
 1ère étape : Thorsten Askervold Laval Cyclisme 53
 2ème étape : **Karl Patrick Lauk** Team Pro Immo

2019 : Baptiste Bleir CM Aubervilliers 93
 1ère étape **Baptiste Bleir** CM Aubervilliers 93
 2ème étape : Rémy Gras Charvieu Chavagneux IC
 3ème étape : Jérémy Micheneau Les Sables Vendée Cyclisme

2018 : Sten Van Gucht Villefranche Beaujolais
 1ère étape : Alan Riou Team Pays de Dinan
 2è étape : **Sten Van Gucht** Villefranche Beaujolais

2017 : Fabio Do Rego Team Peltrax CSD
 1ère étape : **Arnold Christobal** Olavarria Aberca BBAC
 2è étape : **Laurent Evrard** Villefranche Beaujolais

2016 : Christophe Masson EC Raisme Petite Forêt
 1^{ère} étape : Clément Orceau POC Côte de Lumière
 2^{ème} étape : Stephen Guével Côte d'Armor Cyclisme

2015 : Simon Buttner Bourg en Bresse Ain Cyclisme
 1^{ère} étape : Fabien Schmidt Côte d'Armor Cyclisme
 2^{ème} étape : Simon Buttner Bourg en Bresse Ain Cyclisme

2014 : Vincent Colas UC Nantes

2013 : David Cherbonnet V.C Pays de Loudéac

2012 : Alo Jakins V.C Rouen

2011 : Romain Guillemois Vendée U Pays de la Loire

2010 : Gwenaël Teillet Team U Nantes Atlantique

2009 : Gwenaël Teillet Team U Nantes Atlantique

2008 : Paul Poux TOP 16

2007 : Gilles Canouet U.S Montauban 82

2006 : Stéphane Bellicaud Deux Sèvres Cyclisme

2005 : Stéphane Bellicaud Deux Sèvres Cyclisme

2004 : Jérôme Bonnace U.C Châteauroux

2003 : Tarno Raundsepp Nantes 44 Cyclisme

2002 : Hayden Roulston Bressuire A.C

2001 : Bertrand Guerry Cycle Poitevin

2000 : Frédéric Delalande Jean Floc'h Mantes

1999 : Yvonnice Bolgiani V.S Dinan

1998 : Gilles Canouet U.S Montauban

1997 : Olivier Asmaker U.S Montauban

1996 : Philippe Mauduit Vendée U

1995 : Guillaume Destang C.C Marmande

1994 : Stéphane Barthe U.S Montauban

1993 : Pascal Berger Tarbes Cycliste

1992 : Vincent Guilloux C.R.C Limoges

1991 : Thierry Ferrer C.R.C Limoges

1990 : Philippe Escoubert Cycle Poitevin

1989 : Philippe Bocquier U.S Montauban

1988 : P.Raymond Villemiane U.S Caudrot

1987 : Laurent Brochet VCCO La Rochelle

1986 : Gérard Simmonot U.C Châteauneuf

1985 : Fernand Lajo U.S Le Bouscat

1984 : Laurent Mazeaud CC Périgueux

Les coureurs surlignés en bleu ont été ou sont encore professionnels



Engagements & Règlements

Participation

La participation à l'épreuve se fera dans le strict respect de la réglementation de la fédération française de cyclisme consultable sur le site <https://www.ffc.fr/reglementation-federale/>, et du règlement particulier ci-dessous.

Toutes précisions pourront être apportées par le jury des arbitres lors de la réunion des directeurs sportifs.

Engagements

Les engagements devront être effectués sur le module CicleWeb du site de la fédération française de cyclisme.

Organisation

L'épreuve 39^{èmes} Boucles de la Charente-Maritime est organisée par **L'A.PO.GÉ Cycliste** les 6, 7 et 8 mai 2022 en 2 étapes en ligne et 1 étape contre la montre.

Type d'Épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier FFC en classe **Nationale Élite 3.58.0**

Étape 1

Le départ de la 1ère étape se déroulera à Andilly (17230), la longueur de l'étape sera de 158,200 kms dont 2 tours d'un circuit final de 6,900 kms et 1 tour de 8,400 km à Saint Léger. Le classement sera établi en fonction de l'ordre d'arri-

vée. La dotation de cette étape sera de 1220 €/20.

Étape 2

Le départ de la 2ème étape sera donné à Saint Simon de Pelouaille et l'arrivée jugée à Pons après 162,6 km dont 4 tours de 7 kms à Pons). Le classement sera établi selon l'ordre d'arrivée des coureurs. La dotation sera de 1220 €/20.

Étape 3

La 3ème étape se déroulera sur la commune de Saint Bonnet sur Gironde (17150) avec un contre la montre individuel de 17 kms. La dotation sera de 1220 €/20.

Classement général

Le classement général, parrainé par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime sera établi par l'addition des temps des 3 étapes. La dotation est de 1830 €/20. Le port du maillot JAUNE est obligatoire.

CORPS ARBITRAL

Président Jury : Alain KOSZYCZARZ 06.86.13.37.47
alainkoszy@orange.fr

Arbitre 1 : ROBIC Yann 06.89.56.01.75
yannrobic@wanadoo.fr

Arbitre 2 : HERISSE Auguste - 06.86.75.57.78
herisse.auguste@orange.fr

Juge Arrivée : Gérald LEFEVRE - 06.25.05.23.04
Gerald2.lefevre@laposte.net

Chronométrateur 1 : Emmanuel LEGROS - 06.10.83.20.09
manu.legros86@sfr.fr

Chronométrateur 2 : Patrick TEXIER - 06.73.27.67.31
deppattex@orange.fr

Arbitre Moto 1 : Aurélie SIMONNET - 06.07.05.44.26
lilie_81@hotmail.com

Arbitre Moto 2 : Daniel BELLANTONIO - 06.28.36.76.22
Bellantonio.daniel11@gmail.com

Arbitre Voiture Balai : Sandrine EYMARD –
06.82.94.06.58 eymard.sandrine@neuf.fr

Classement meilleur espoir

Le classement général du meilleur espoir (- de 23 ans, U23), parrainé par la Communauté des Communes de Gémozac sera établi au temps. Le classement général final sera établi par l'addition des temps des 3 étapes. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot BLANC est obligatoire.

Classement meilleur 2^{ème} catégorie

Le classement général du meilleur 2^{ème} catégorie, parrainé par la ville de Pons sera établi au temps. Le classement général sera établi par l'addition des temps des 3 étapes. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot BLEU est obligatoire.
etc.

Classement général meilleur sprinteur

Le classement général individuel meilleur sprinteur, parrainé par GROUPAMA, sera établi après la 1ère étape et après la 2ème étape par addition des points obtenus lors des différents classements cités dans le descriptif des étapes. Chaque sprint intermédiaire attribuera 5 pts, 3 pts, 1 pt. En cas d'égalité, il est tenu compte : du nombre de victoires aux sprints intermédiaires, du classement général individuel au temps. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot VERT est obligatoire.

Classement général du meilleur grimpeur

Le classement du meilleur grimpeur, parrainé par la région NOUVELLE AQUITAINE, sera établi après la 1ère étape et après la 2ème étape par l'attribution de points en fonction de l'ordre de passage au sommet des difficultés répertoriées dans le descriptif des étapes. Chaque sprint intermédiaire attribue 5 pts, 3 pts, 1 pt. En cas d'égalité, il est tenu compte : du nombre de premières places au passage des difficultés répertoriées, du classement général individuel au temps. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot BLANC à POIS ROUGE est obligatoire.

Le vainqueur de ce classement annexe final recevra 5 pts pris en compte pour la détermination du classement par équipe de la Coupe de France (cf article 6. barèmes de points du règlement de la Coupe de France)

Classement général par équipe

Le classement général par équipes sera établi par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe dans les 3 étapes. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage : nombre de premières places par équipe du jour, nombre de deuxièmes places. La meilleure équipe sera appelée au protocole avant le départ de la 2ème étape et de la 3ème étape.

Coureur « le plus combatif »

Le coureur le plus combatif de la 1ère et de la 2ème étape, parrainé par la HAUTE SAINTONGE sera désigné par le Président du jury des arbitres et par le Directeur de l'organisation. Le plus combatif de l'épreuve sera récompensé à l'issue de chaque étape. Une prime de 60 € sera attribuée à ces deux coureurs. Le port du maillot ROUGE est obligatoire.

Coureur « le meilleur équipier »

Un coureur sera désigné le meilleur équipier de la 1ère et de la 2ème étape. Le meilleur équipier sera parrainé par les Ets FORTET-DUFAUD. Une prime de 60 € sera attribuée à ces deux coureurs.

Coureur « le meilleur régional »

Le meilleur coureur régional de chaque étape sera récompensé et recevra une prime de 60 €. Cette récompense patronnée par les Ets CHALVIGNAC sera attribuée au coureur de la région Nouvelle-Aquitaine le mieux classé de chaque étape.

Classement combiné

Le classement combiné, patronné par le garage SAS RELAIS DE SAINTONGE sera établi chaque jour, entre les trois premiers du classement général du meilleur sprinteur et le classement général du meilleur grimpeur. Une prime de 60 € sera attribuée au premier des étapes 1 et 2.

Primes ponctuelles

Des primes seront disputées sur le parcours. Elles seront signalées par drapeaux à damier blanc et noir. Elles seront payées dans la semaine aux clubs des coureurs.

Dépannage

Les coureurs seront dépannés par le personnel technique de leur équipe ou par l'un des véhicules neutres de dépannage (2 voitures et une moto) mis à disposition par l'organisation.

Chaque équipe devra remettre une paire de roues au véhicule neutre qui lui sera indiqué par l'organisation et le jury des arbitres.

Zone de ravitaillement

La longueur des épreuves implique l'autorisation de zones de ravitaillement, strictement délimitées, qui permettront aux directeurs sportifs ou accompagnateurs de ravitailler leurs coureurs. Elles sont citées dans le descriptif des étapes. Elles seront délimitées par un panneau « Début de Zone de Ravitaillement » et « Fin de Zone de Ravitaillement ». Les règles de distanciation et le port du masque devront être respectées.

Zone verte

Une zone verte sera mise en place pour les déchets après les zones de ravitaillement et sur les circuits. Le non-respect de cette zone verra la mise en place d'une sanction par le collègue arbitral.

Protocole

Les coureurs devront se rendre au protocole dès la ligne d'arrivée franchie après chaque étape. Les détails et les coureurs concernés figurent sur le tableau de la page 12. Les coureurs seront reçus dans la salle d'attente du podium et recevront leurs récompenses et ovations sur le podium à l'invitation de l'animateur. Un membre de l'organisation gèrera ce protocole en liaison avec l'animateur et le responsable de la sonorisation. L'organisateur se réserve la possibilité d'appeler d'autres coureurs à condition qu'il ait été fait une annonce sur la radio course avant l'arrivée. Les règles de distanciation et le port du masque devront être respectées dans la salle d'attente.

Contrôle médical

Un contrôle médical pourra être pratiqué après l'arrivée. Après le passage sur la ligne, les coureurs devront s'informer de l'existence ou non de ce contrôle. Ils seront pris en charge par les membres de l'escorte. Les numéros de dossards retenus seront affichés au podium du juge à l'arrivée.

Radio-tour

L'information course sera assurée par la société MDS. Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550

Flèches et directions

La 1ère et la 2ème étape en ligne comporte un départ fictif. Les flèches aériennes « MATÉRIAUX NORD BLAYAIS » sont de couleur rouge.

Réclamation

Toute réclamation devra être présentée par écrit dans les délais réglementaires.

Délais d'arrivée

Les délais d'arrivée sont fixés à 10 % par l'organisateur. Ils pourront être corrigés par le jury des arbitres en accord avec l'organisateur en fonction de la configuration de la course

Caution

Une caution de 50 € sera demandée pour la remise des dossards, plaques de cadres et transpondeurs.

Guide sanitaire

Chaque équipe recevra ou a reçu un guide sanitaire. Ce guide sanitaire devra être scrupuleusement respecté tant par les coureurs que par le personnel d'assistance des équipes.

	Classement	Étape 1	Étape 2	PARTENAIRE
Vainqueur étape	étape	X	X	Communes d'accueil
Meilleur espoir	étape	X	X	Communes d'accueil
Meilleur 2ème catégorie	étape	X	X	Communes d'accueil
Maillot jaune	Général individuel	X	X	Conseil départemental Charente-Maritime
Maillot blanc	1er espoir	X	X	Communauté des communes de Gémozac
Maillot bleu	1er/2ème catégorie	X	X	Ville de Pons
Maillot vert	Meilleur Sprinteur	X	X	Groupama
Maillot à pois	Grimpeur	X	X	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Trophée meilleure équipe	équipe	X	X	Matériaux Nord Blayais
Maillot du plus combatif	désignation	X	X	Communauté de communes de Haute Saintonge
Écharpe meilleur équipier	désignation	X	X	Ets Fortet Dufaud
Écharpe meilleur régional	Classement étape	X	X	Ets Chalvignac
Écharpe du combiné	Points chauds et Grimpeur	X	X	SAS Relais de Saintonge garage Renault

1ère étape	2ème étape	3ème étape	Général	Espoir (général)	2ème catégorie (général)	Équipe	Meilleur Sprinteur (général)	Grimpeur (général)	Combiné (général)	Combatif (étape 1 & 2)	Équipier (étape 1 & 2)	Meilleur régional (par étape)
1220/20	1220/20	1220/20	1830/20	122/3	69/3	122/3	91/3	91/3	60/1			
246,00 €	246,00 €	246,00 €	381,00 €	61,00 €	32,00 €	61,00 €	46,00 €	46,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
183,00 €	183,00 €	183,00 €	274,00 €	38,00 €	23,00 €	38,00 €	30,00 €	30,00 €				
146,00 €	146,00 €	146,00 €	221,00 €	23,00 €	14,00 €	23,00 €	15,00 €	15,00 €				
122,00 €	122,00 €	122,00 €	183,00 €									
98,00 €	98,00 €	98,00 €	146,00 €									
85,00 €	85,00 €	85,00 €	122,00 €									
67,00 €	67,00 €	67,00 €	99,00 €									
55,00 €	55,00 €	55,00 €	73,00 €									
37,00 €	37,00 €	37,00 €	66,00 €									
24,00 €	24,00 €	24,00 €	61,00 €									
21,00 €	21,00 €	21,00 €	46,00 €									
20,00 €	20,00 €	20,00 €	38,00 €									
18,00 €	18,00 €	18,00 €	27,00 €									
17,00 €	17,00 €	17,00 €	23,00 €									
15,00 €	15,00 €	15,00 €	18,00 €									
14,00 €	14,00 €	14,00 €	15,00 €									
14,00 €	14,00 €	14,00 €	11,00 €									
14,00 €	14,00 €	14,00 €	9,00 €									
12,00 €	12,00 €	12,00 €	9,00 €									
12,00 €	12,00 €	12,00 €	8,00 €									



VILLARS EN PONS – VILLARS EN PONS (1ère étape)			
COMMUNE	KMS	SPRINT	DÉTAIL
JAZENNES	1.8		
GIVREZAC	7.0	MS	5, 3, 1 pts
ST GERMAIN DU S.	12.2	PRIME	40, 30, 10
CHAMPAGNOLLES	14.6		
BOIS	19.4		
ST GENIS-CHASSAC	23.6	MS	5, 3, 1 pts
ST CIERS/JASSERIE	30.0	MG	5, 3, 1 pts
ST THOMAS DE C.	36.4	MG	5, 3, 1 pts
LES JUSTICES	40.6	MG	5, 3, 1 pts
ST DIZANT DU GUA	42.8		
LORIGNAC	44.5		
ST FORT S/GDE	47.0	PRIME	15, 10, 5
FLOIRAC	49.0	MG	5, 3, 1 pts
MORTAGNE S/GDE	53.0	MG	5, 3, 1 pts
VIROLLET	65.8	PRIME	15, 10
GEMOZAC	69.7	MS	5, 3, 1 pts
CRAVANS	73.8		
ST ANDRE DE LIDON	79.0	PRIME	40, 30, 10
THAIMS	84.2		
MONTPELLIER DE M.	90.7		
THEZAC	100.5	MS	5, 3, 1 pts
RETAUD	106.5	PRIME	40, 30, 10
RIOUX	113.4		
ST SIMON DE P.	118.1		

1ère étape, SUITE...			
COMMUNE	KMS	SPRINT	DÉTAIL
TESSON	122.6		
BERNEUIL	125.8	MS	5, 3, 1 pts
JAZENNES	136.4	PRIME	40, 30, 10
VILLARS EN PONS	139.0	PRIME	25, 15, 10
JAZENNES	147.5		
VILLARS EN PONS	150.3	ARRIVEE	

MAZEROLLES - PONS (2ème étape)			
COMMUNE	KMS	SPRINT	DÉTAIL
MAZEROLLES	0		
ST QUANTIN DE R.	1.4		
ST PALAIS DE PH.	5.5		
MOSNAC	14.1	MS	5, 3, 1 pts
ST GREGOIRE A.	17.2		
MARIGNAC	19.9		
CHADENAC	23.4		
ECHEBRUNE	25.6	MS	5, 3, 1 pts
MEUSSAC	33.3	MG	5, 3, 1 pts
PERIGNAC	36.7		
BOUGNEAU	42.5	MS	5, 3, 1 pts
ST SEURIN DE P.	45.7		
MONTILS	48.4		
ROUFFIAC	52.3		
ST SEVER DE STGE	54.7		

2ème étape, SUITE...			
COMMUNE	KMS	SPRINT	DÉTAIL
MONTILS	63.7		
ROUFFIAC	67.8		
PERIGNAC	76.3		
COULONGES	81.6	MS	5, 3, 1 pts
MEUSSAC	85.8	MG	5, 3, 1 pts
PERIGNAC	89.2	MS	5, 3, 1 pts
BONDONNAT 1er pas	106.5	MG	5, 3, 1 pts
PONS 2ème passage	109.5		
BONDONNAT 2è pas.	113.5		
PONS 3ème passage	116.5		
BONDONNAT 3è pas.	120.5	MG	5, 3, 1 pts
PONS 4ème passage	123.5		
BONDONNAT 4è pas.	127.5		
PONS 5ème passage	130.5		
BONDONNAT 5è pas	134.5	MG	5, 3, 1 pts
PONS 6ème passage	137.5		
PONS 7ème passage	144.5		
PONS 8ème passage AR	151.5		



Permanence

Lieu & horaires d'ouverture

Accueil et retrait des dossiers **jeudi 5 mai 2022 de 16h00 à 18h00** salle La Passerelle rue des Sports Andilly les Marais (17230).

Responsable : Claudine SUIRE 06.89.03.34.35

Adresse email : philboutique.pons@gmail.com

Réunion des directeurs sportifs

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des Arbitres, se tiendra le **jeudi 5 mai 2022 à 18h15** :

Salle La Passerelle 17230 Andilly les Marais.

En cas de nécessité, il pourrait être décidé de réunir les Directeurs Sportifs les autres jours (voir les communiqués).

Vendredi 6 mai 2022

Présentation des équipes et pointage de la feuille de départ sur le podium protocolaire rue des Sports Andilly les Marais (17230) selon l'ordre défini par l'organisation :

12h00 à 12h40

Appels des coureurs : 12h45

Départ fictif : 12h55

Samedi 7 mai 2022

Présentation des équipes et pointage de la feuille de départ sur le podium protocolaire rue de Saint Simon (panneau sortie bourg) commune de Saint Simon de Pellouaille (17260) :

12h00 à 12h40

Appels des coureurs : 12h40

Départ : 12h55

Pour la présentation avant les 1ère et 2ème étape les coureurs devront se présenter par équipe complète.

Dimanche 8 mai 2022

**Départ des coureurs et pointage de la feuille de départ :
rue du Pigeonnier/D145**

Heure de départ du 1er coureur : 13h00

Lieux pratiques

Contrôle Antidopage

Vendredi 6 mai 2022

Salle des écoles à côté de la mairie 17800 Saint Léger

Samedi 7 mai 2022

Centre de secours, rue du Champ de foire 17800 Pons
tél. : 05.46.91.32.43

Dimanche 8 mai 2022

Maison médicale 11, rue de la Croix 17150 Saint Bonnet sur Gironde
Tél. : 05.46.86.01.44

Hébergement & Restauration

Prise en charge

Toutes les équipes peuvent être prises en charge à partir du dîner du Jeudi 5 mai et jusqu'au déjeuner du dimanche en contrepartie d'un montant forfaitaire de 150 euros. L'équipe prise en charge comprend, six coureurs, le directeur sportif, un mécanicien, un assistant, soit **neuf personnes au total**.

- Du dîner du jeudi au déjeuner du vendredi les équipes seront hébergées soit à l'auberge de jeunesse 7, avenue Maurice Chupin Parc des Fourriers 17300 Rochefort tél.05.46.99.74.62 (rochefort@hifrance.org) soit à l'auberge de jeunesse avenue des Minimes 17031 La Rochelle tél.05.46.44.43.11 (groupe.larochelle@hifrance.org) selon détail ci-dessous :

Rochefort : Team Macadam's Cowboys, Les Sables Vendée Cyclisme, USSA Pavilly Barentin, Team LMP La Roche Vendée Cyclisme, CR4C Roanne, Corbas Lyon Métropole, VCU Schwenheim, Team Bricquebec Cotentin, Vélo Sport Vallé-tais,

La Rochelle : Martigues Sport Cyclisme, Cyclo Club Périgueux Dordogne, C'Chartres Cyclisme, UC Cholet 49, Union Vélocipédique de Limoges Team U 87, ESEG Douai, Orléans Loiret Cyclisme, Grenoble Métropole Cyclisme 38, E.S Torigny, Moyon Percy Manche Normandie

Chaque équipe pourra venir avec des accompagnateurs en plus au tarif de 150 € par personne supplémentaire sous réserve de disponibilité et de réservation effectuée auprès du responsable Claude Montazeaud tél.07.70.63.60.81

Les équipes doivent impérativement, signaler à l'aide du tableau mis à leur disposition (cf. modèle ci-dessous) si leur équipe sera présente ou non aux repas et à l'hébergement en précisant le nombre de personnes. Le non-respect engage des frais inutiles. L'organisation facturera les prestations pour les personnes supplémentaires présentes ainsi que les prestations commandées et non utilisées (cf. tarif sur tableau joint).

Du dîner du vendredi au petit déjeuner du dimanche toutes les équipes seront nourries et logées, par l'organisation, au Lycée Emile Combes 9, rue des cordeliers 17800 Pons.

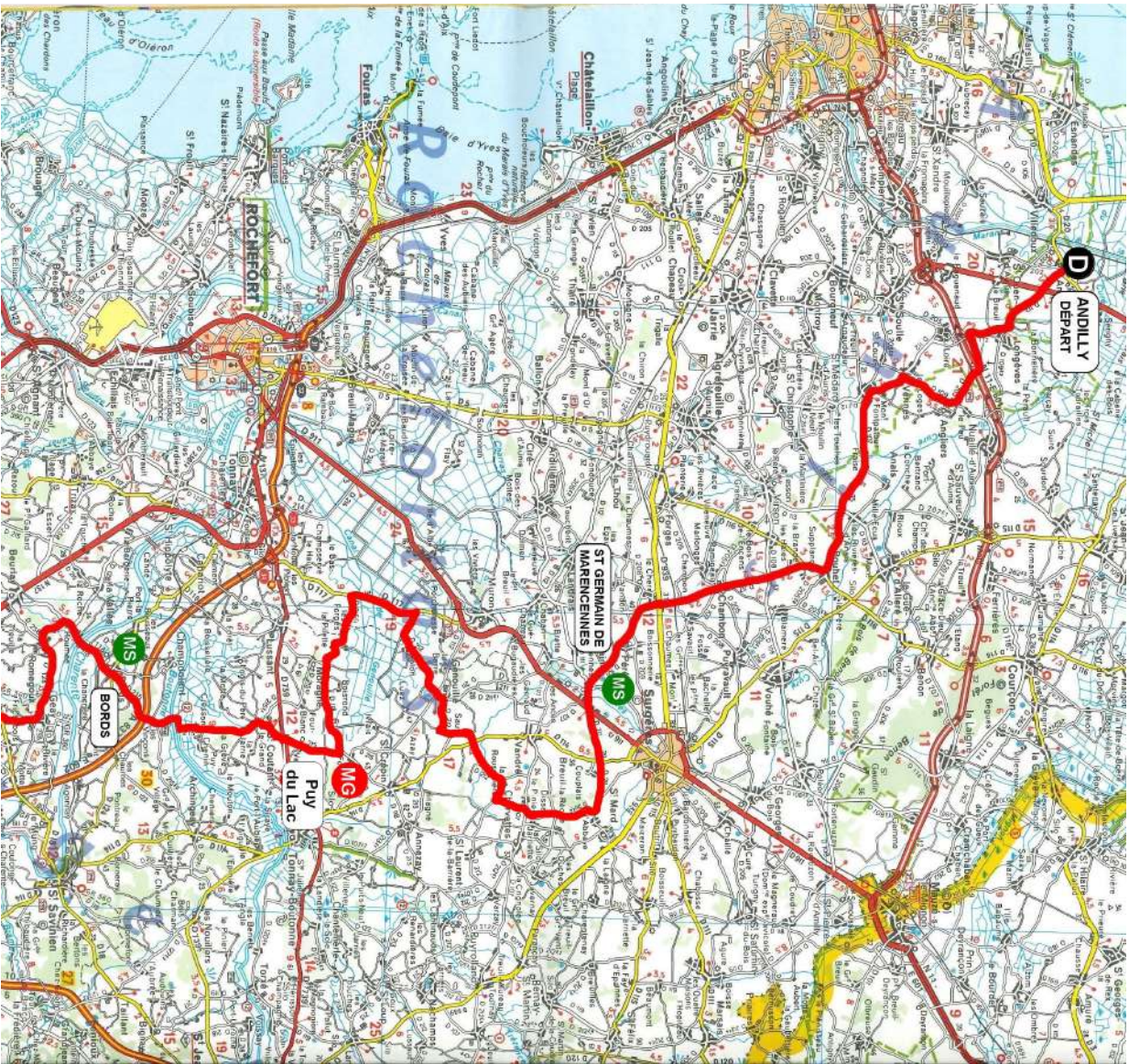
L'accès sera possible le vendredi 7 mai 2022 à partir de **17h30**. Le parking de l'hébergement ne sera accessible qu'à partir de 18h00 mais un parking se situe à proximité du site.

- Le déjeuner du dimanche sera servi salle communale (salle verte) rue du stade 17150 Saint Bonnet sur Gironde de 9h30 à 12h

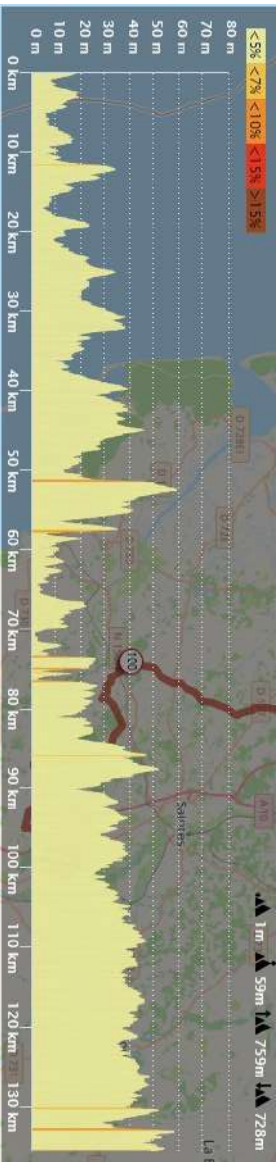
ATTENTION :
Il vous faudra prévoir vos sacs de couchage pour l'hébergement au lycée Emile Combes 17800 Pons

JOURS	PETIT DÉJEUNER	DÉJEUNER	DINER	HÉBERGEMENT
Jeudi 5/05			AUBERGE DE JEUNESSE	AUBERGE DE JEUNESSE
Vendredi 6/05	AUBERGE DE JEUNESSE	ANDILLY (8h45-10h)	LYCÉE PONS (19h30 à 20h)	LYCÉE PONS
Samedi 7/05	LYCÉE (7h à 8h)	LYCÉE (8h30 à 10h)	LYCÉE (19h30 à 20h)	LYCÉE
Dimanche 8/05	LYCÉE (7h à 8h)	ST BONNET S/GDE (9h30 à 12h)		

ANDILLY / SAINT LÉGER
6 MAI 2022 (partie en ligne - 1ère partie)



ÉTAPE 1 PROFIL PARTIE EN LIGNE



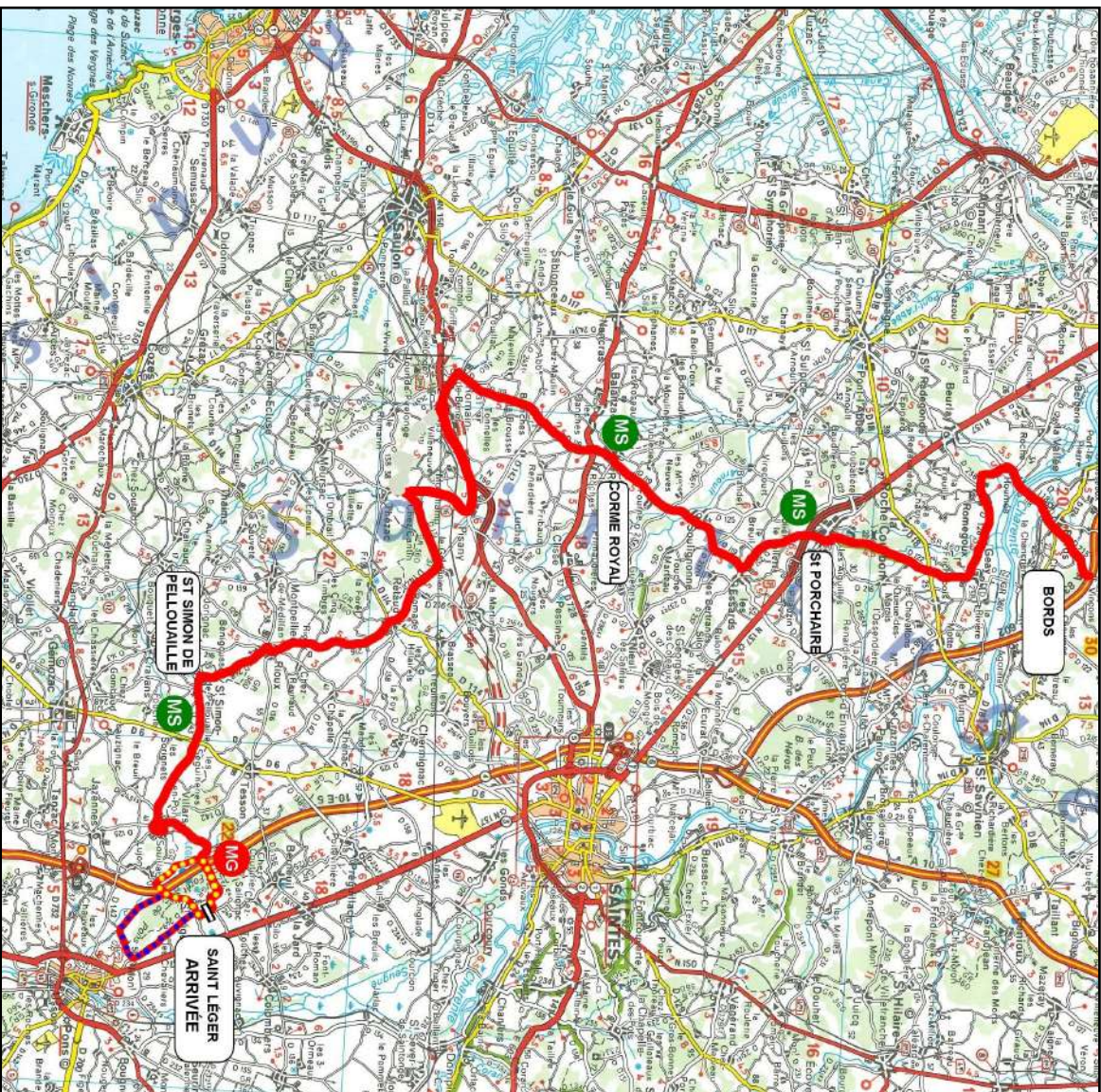
ÉTAPE 1 PROFIL CIRCUIT FINAL N°1



COUPE DE FRANCE



ANDILLY / SAINT LÉGER
6 MAI 2022 (partie en ligne suite)



ETAPE 1 PROFIL CIRCUIT FINAL N°2



ETAPE 1 PROFIL 3 DERNIERS KMS



AVANT		ITINÉRAIRE DETAILLE 1ère étape Andilly / Saint Léger	APRES		Kml parcourus	Km restants	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h
D112	DEPART FICTIF		D112	-2.00				
D112	Rond pt en face D112 -> Longèves		D112					
	DEPART REEL après la RD137			0.00	170.3	13h00	13h00	
D112	LONGEVES		D112	0.40	169.9	13h04	13h04	
D112	A droite D112 -> Vérines		D112	1.10	169.2			
D112	Au cédez le passage -> à gauche			2.80	167.5			
	Suivre à gauche			2.90	167.4			
	-> Angliers -> D203e1		D203e	4.40	165.9			
D203e1	ANGLIERS ralentisseurs			5.70	164.6	13h12	13h10	
D203e1	Rond point à droite -> Vérines		D109	6.00	164.3			
D109	VERINES rond point en face			8.1	162.2	13h15	13h14	
	Rond point à gauche -> Fontpatour		D112	8.5	161.8			
D112	lots centraux		D112	9.0	161.3			
D112	FONTPATOUR		D112	10.0	160.3	13h18	13h17	
D112	Au cédez le passage -> en face		D112	10.5	159.8			
D112	-> à gauche -> Bouhet chicanes		D107	10.6	159.7			
D107	Tout droit		D107	15.2	155.1			
D107	Tout droit		D107	15.7	154.6			
D107	BOUHET ralentisseur		D107	15.7	152.6	13h30	13h27	
D107	-> à droite -> Chambon		D116	18.5	151.8			
D116	-> à gauche -> Chambon		D117	19.7	150.6			
D117	Au cédez le passage -> en face -> Chambon		D117	21.1	149.2			
D117	CHAMBON Bourg		D117	22.8	147.5	13h37	13h35	
D117	Rond point en face -> St Germain de M.		D117	26.0	144.3			
	D117		D117	28.0	142.3			
D117	D111 St Germain de M. KM 30		D111	30.3	140.0			
D111	PETIT BOIS		D111	32.1	138.2			
D111	ST GERMAIN DE MARENCENNES MS		D111	33.8	136.5	13h54	13h50	
D111	STOP en face -> St Mard		D211	35.0	135.3			
D211	STOP en face -> St Mard		D211	37.3	133.0			
D211	L'ABBAYE		D211	40.0	130.3			
D211	ST MARD		D211	40.6	129.7	14h04	13h59	
D211	-> D118 -> à droite -> Chervette		D118	40.9	129.4			
D118	CHERVETTE		D118	44.6	125.7	14h10	14h05	
D118	STOP à droite -> D107 -> Vandré		D107	44.7	125.6			
D107	A gauche Le Trudeau		D212	45.8	124.5			
D212	A droite « Les Yeux d'Argus »		D212	47.2	123.1			
D212	La Rousselière tout droit		D212	48.2	122.1			

D212	Pont La Devise	D212	49.1	121.2			
D212	Carrefour tout droit -> Genouillé	D212	50.4	119.9			
D212	Sauré	D212	51.2	119.1			
D212	Tout droit Genouillé	D212	53.0	117.3	14h22	14h17	
D212	Intersection à gauche -> Rochefort	D212	53.7	116.6			
D212	A la sortie gauche _> route des Rosées	D212	53.9	116.4			
D212	La Favodière tout droit	D212	55.1	115.2			
D212	Au pont -> à droite	D212	56.9	113.4			
D212	Carrefour à gauche -> Rochefort	D117	58.1	112.2			
D117	A gauche -> Moragne	D215E	61.0	109.3			
D215	A droite -> La Pilette	D118	63.3	107.0			
D118	Carrefour à gauche	D118	64.5	105.8			
D118	A droite -> St Coutant le Grand	D215	68.4	101.9			
D215	Tout droit -> Veille		69.2	101.1			
D215	Carrefour tout droit -> Cresson	D215	70.2	100.1			
D215	Entrée St Coutant le Grand	D215	71.0	99.3			
D215	Sortie stop à gauche	D215	72.0	98.3			
D215	A droite -> Bords	D215	72.5	97.8			
D215	En face -> Cresson	VO	75.0	95.3			
VO	-> à gauche	VO	75.5	94.8			
VO	-> à gauche -> D215	D215	75.8	94.5			
D215		D215	76.9	93.4	14h58	14h50	
D215	-> à gauche -> Bord	D215	78.1	92.2			
D215	La Ramée	D215	79.1	91.2			
D215	BORD	D215	80.5	89.8	15h04	14h55	
D215	Au panneau stop	D215	80.7	89.6			
D215	STOP -> à droite et à gauche -> D118 -> Beurlay	D118	81.0	89.3			
D118		D118	81.3	89.0			
D118	L'HOUMEE	D118	82.9	87.4	15h07	14h58	
D118	-> à gauche -> D128 -> Romegoux	D128	83.9	86.4			
D128		D128	85.0	85.3			
D128	Au cédez le passage -> à gauche -> Romegoux	D128	85.4	84.9			
D128	GEAY	D128	89.1	81.2	15h17	15h07	
D128	-> à droite -> D122 -> St Porchaire	D122	89.3	81.0			
D122	STOP en face -> St Porchaire	D122	90.8	79.5			
D122	ST PORCHAIRE	D122	94.6	75.7	15h25	15h15	
D122	À gauche -> Internarché et à droite allée des platanes	VO	94.9	75.4			
VO	STOP en face -> Les Essarts		95.2	75.1			
D237	Panneau sortie St Porchaire	D237	95.8	74.5			
D237	-> à droite -> D237e1 -> Corme-Royal	D237e	98.0	72.3			
D237e	Au cédez le passage -< à droite	D119	100.1	70.2			
D119	SOULIGNONNES et en face	D119	100.3	70.0			
D119	BAPAUME	D119	101.3	69.0	15h35	15h24	
D119	CORME-ROYAL	D119	104.2	66.1	15h39	15h28	
D119	Au chemin blanc	D119	104.6	65.7			
D119	Equerre droite et à gauche -> St Romain de Benet	D119	104.7	65.6			
D119	Rond point tout droit -> St Romain de Benet	D119	105.6	64.7			
D119	LES CROIX BLANCHES tt droit -> St Romain B	D119	107.7	62.6			
D119	SAINT ROMAIN DE BENET	D119	111.3	59.0	15h50	15h38	
D119	-> à gauche -< D131 -> Saintes	D131	111.9	58.4			
D131	Au cédez le passage -> à droite -> Thézac						
D131	Au cédez le passage -> Thézac à gauche et tt droit		113.1	57.2			

	STOP en face		116.3	64.0		
	Au cédez le passage à droite -> D142 -> Pisanly	D142	116.8	53.5		
D142	PISANY	D142	117.2	53.1	15h59	15h46
D142	Au cédez le passage -> en face -> D142 -> Saintes	D142				
D142	A droite -> D127 -> Thézac	D127	117.9	52.4		
D127	A gauche -> Ecurie des grands Bois	D131	120.6	49.7		
D131	CHEZ CANTIN	D131	121.2	49.1	16h05	15h52
D131	STOP à droite -> D142	D142	123.6	46.7		
D142	RETAUD	D142	126.2	44.1	16h12	15h59
D142	STOP à droite -> D114	D114	126.5	43.8		
D114	En face -> D216 -> Rioux	D216	126.6	43.7		
D216	Chez Guillon	D216	129.6	40.7		
D216	RIOUX	D216	131.4	38.9	16h20	16h06
D216	STOP à droite -> D129 -> St André de Lidon	D129	131.6	38.7		
D129	STOP à droite et à gauche -> St Simon de P.	D216	131.9	38.4		
D216	A gauche -> D243 -> St Simon de Pellouaille	D243	134.9	35.4		
D243	SAINT SIMON DE PELLOUAILLE	D243	136.1	34.2	16h27	16h13
D243	Au panneau sortie	D243	136.7	33.6		
D243	STOP en face -> Villars en Pons	D243	138.9	31.4		
D243	VILLARS EN PONS	D243	141.9	28.4	16h35	16h20
D243	Suivre à droite	D243	142.0	28.3		
D243	STOP à gauche -> D142	D142	142.5	27.8		
D142	A droite -> D125 -> St Léger	D124	143.1	27.2		
D125	A droite -> D234e4 -> St Léger entrée circuit final	D234e4	145.1	25.2		
D234e4	Aux contenueurs	D234e4	146.0	24.3		
D234e4	ST LEGER à gauche et à droite -> D249 -> Pons	D249	147.8	22.5	16h45	16h29
D249	A droite -> D125e2 -> Jazennes	D125e2	148.4	21.9		
D125e2	Après le pont -> à droite	VO	150.4	19.9		
VO	A droite à la balise	VO	152.4	17.9		
VO	Aux contenueurs	VO	152.9	17.4		
	ST LEGER à gauche et à droite -> D249 -> Pons	D249	154.7	15.6	16h55	16h38
D249	A droite -> D125e2 -> Jazennes	D125e2	155.3	15.0		
D125e2	Après le pont -> à droite	VO	157.3	13.0		
VO	A droite à la balise	VO	159.3	11.0		
VO	Aux contenueurs	VO	159.8	10.5		
	ST LEGER à gauche et à droite -> D249 -> Pons	D249	161.6	8.70	17h05	16h48
	A droite -> D125e2 -> Jazennes	D125e2	162.2	8.10		
D125e2	A gauche filot chemin de Marennes La Forest Sud		164.0	6.30		
	A gauche au X côte de Bondonnat		166.3	4.00		
	A gauche -> à la balise Les Chevaliers	D249	167.7	2.60		
D249	Les Chevaliers	D249	168.9	1.40		
D249	ST LEGER		170.3	0.00	17h18	17h00

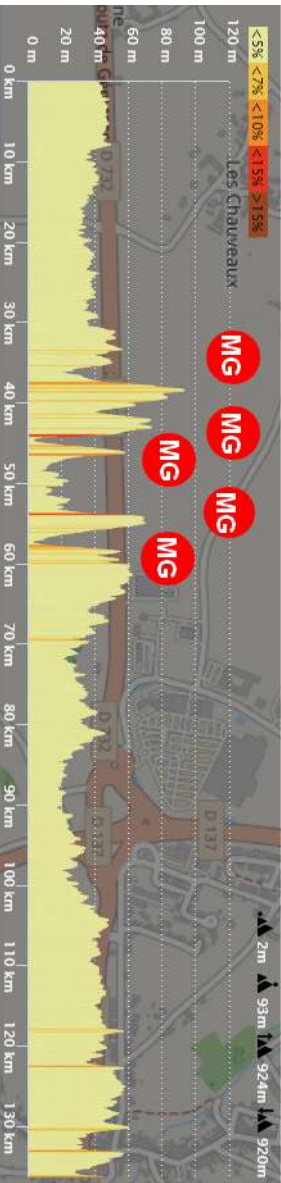
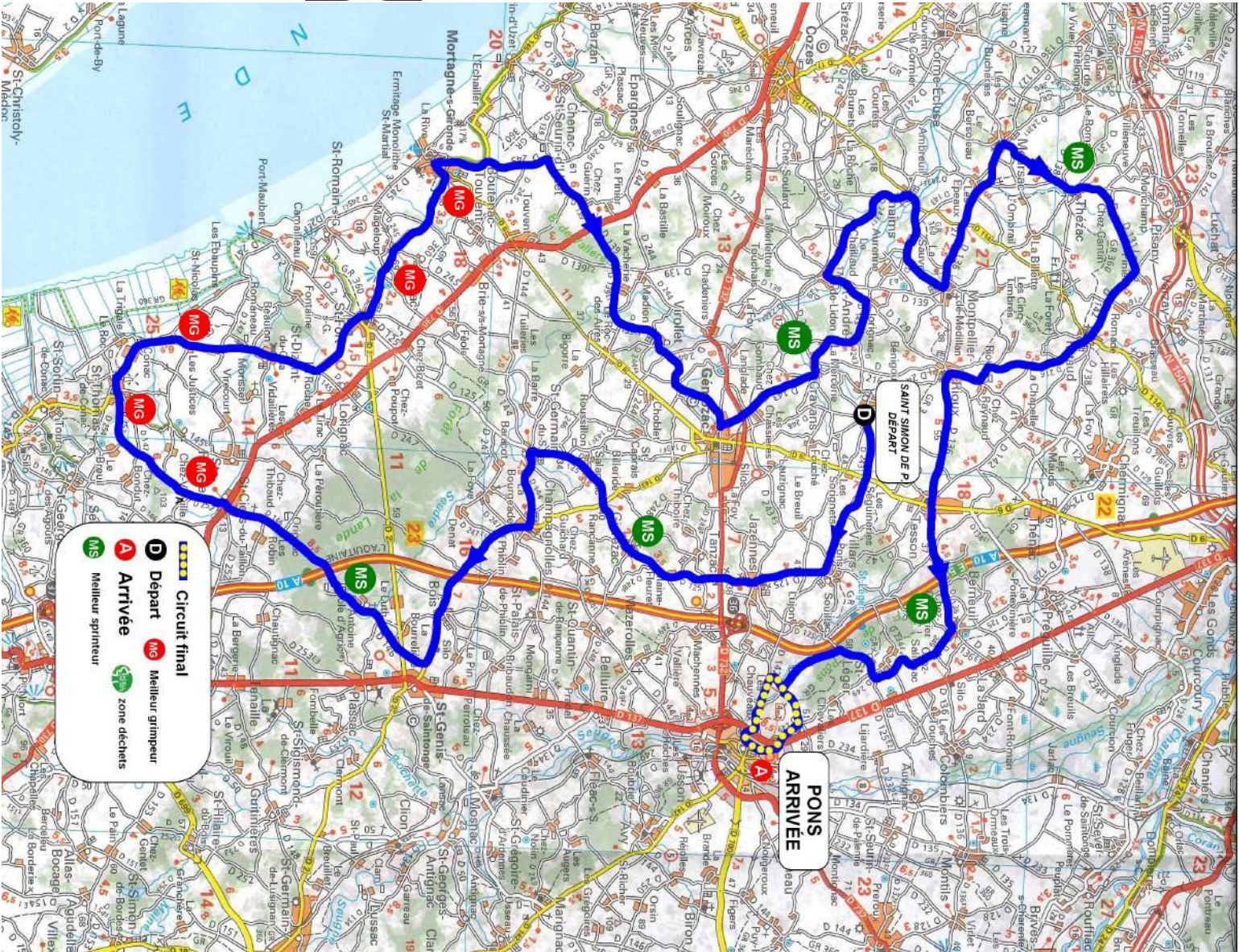
1^{er} passage**2^{ème} passage****3^{ème} passage**

COUPE DE FRANCE



PLAN ARRIVÉE
SAINT LÉGER (étape 1)

SAINTE SIMON DE PELLOUAILLE – PONS
ÉTAPE EN LIGNE 151,300 Kms
SAMEDI 7 MAI 2022





AVANT	ITINÉRAIRE DETAILLÉ 2ème étape St Simon de P. / Pons	APRES	KM parcourus	KM restants	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h
D 243	DEPART FICTIF CIMETIERE St Simon	D 243	-3,00		12h55	12h55
D243	DEPART REEL	D 243	0,00	162.6	13h00	13h00
D243	Carrefour D6/D243 en face -> Villars en Pons	D 243	1.8	160.8		
D 243	VILLARS en PONS	D 243	4.9	157.7	13h07	13h07
	Suivre à droite rue de la Croix		5.0	157.6		
	Stop à droite -> Jazennes D125	D 125	5.4	157.3		
D125	JAZENNES	D 125	7.2	155.5	13h11	13h10
D 125	TANZAC	D 125	7.7	155.0		
D125	Carrefour PONS/GEMOZAC en face	D125	9.0	153.7		
D125	TT droit TANZAC Chez Noly	D125	10.4	152.3		
D125	Maine Augemon	D125				
D125	GIVREZAC	D125	12.4	150.3	13h19	13h17
D125	Carrefour D143/D125 tt droit	D125	14.4	148.3		
D125	ST GERMAIN DU SEUDRE Cimetière	D125	17.6	145.1	13h26	13h25
D125	D125/D144 à gauche	D144	17.8	144.9		
D144	CHAMPAGNOLLES	D144	20.0	142.7	13h30	13h28
	Eglise D144/D143 à droite	D143	20.5	142.2		
D143	BOIS	D143	24.8	137.9	13h37	13h35
D143	Silo	D143	26.5	136.2		
D143	Le Creuset à droite	CV	26.8	135.9		
	Carrefour D2/D146 tt droit	D146	27.7	135.0		
D146	Les Grands Bernards	D146				
D146	Carrefour de Chassac	D146	29.0	133.7		
D146	Lycée St Antoine	D146				
D146	St Ciers du Tailon	D146	35.4	127.3	13h53	13h49
D146	Carrefour D146/D730 à droite	D730				
D730	A gauche D252 -> St Thomas de Conac	D252				
	La Jasserie	D252	38.1	124.6		
D252	T out droit	D252	39.6	123.1		
	Rue du Moulin					
D252	St Thomas de Conac	D145	41.8	120.9	14h03	13h58
	D252/D145 tt droit					
	Stop D147/D145 tt droit					
	Eglise					
D145	Les Justices	D145	46.0	116.7		
D145	Route du Sap	D145				
D145	St Dizant du Gua	D145	48.2	114.5	14h12	14h07
D145	Lorignac	D145				
D145	Silo à gauche					
D145	St Fort sur Gironde	D145	52.4	110.3	14h19	14h13

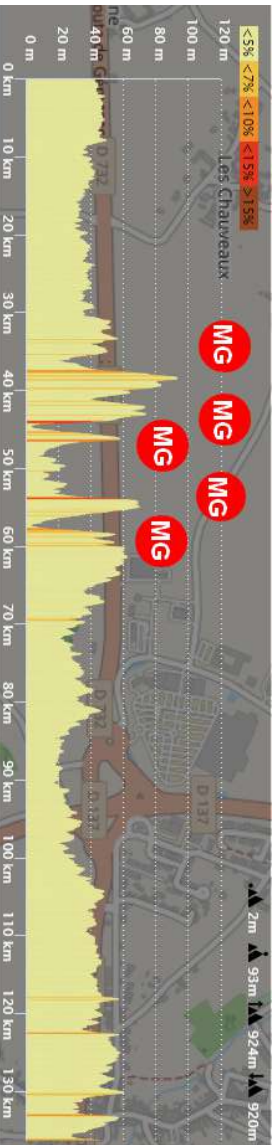


	Rue de la Fontaine	Ralentisseurs							
	D2/D145 à droite et à gauche		D145						
D145	Château d'eau	MG	D145	54.4	108.3				
D145	Croisement Mortagne/Flotrac D245/D145		D145	55.6	107.1				
D145	Multiservices	MG	D145	58.4	104.3	14h28	24h21		
D145	Mortagne sur Girondet rue de la Charmille		D145	59.5	103.2				
	Rue de la Charmille								
	Stop à gauche -> D145		D145	59.9	102.8	14h30	14h24		
D145	Patte d'oie D145/D245 à droite		D245	60.9	101.8				
D245	La Sauzaie D245 tt droit		D245						
D245	St Seurin d'Uzet D245/D139 à droite		D139	63.4	99.3				
D139	Carrefour D730/D139 tt droit		D139	66.2	96.5				
D139	D139/D139E1 tt droit		D139E	67.8	94.9				
D139E1	Viriolet	DZR	D139E	71.2	91.5	14h47	14h39		
D139E1	Gémozac	FZR	D139E	75.1	87.6	14h52	14h45		
D139E1	Stop à droite -> D732 Gémozac		D732						
D732	A gauche -> Cravans	DZV	D143	75.6	87.1				
D143	Carrefour D732/D143 tt droit	FZV	D143	76.4	86.3				
	Déchetterie	Passage à niveau							
D143	CRAVANS parking	Haricots	D143	79.2	83.5	14h59	14h50		
	Route de la Grande Mercerie	Ralentisseurs	D143	79.8	82.9				
D143	La Grande Mercerie	MS	D143						
D143	Jorignac		D143	83.2	79.5	15h05	14h56		
D143	D143/D129 à gauche -> St André de Lidon		D139	83.6	79.1				
D139	St André de Lidon église	Ralentisseurs		85.0	77.7	15h08	14h59		
D129	D129/D243 à droite -> Thaims		D243	85.6	77.1				
D243	Route de Chaillaud D243/D243E1		D243E						
D243E1	Thaims D243E1/D114 à droite		D114	90.2	72.5	15h15	15h06		
D114	Auberge	Ralentisseurs	D114						
D114	D114/D143 à droite -> La Bourdaine		D143	91.3	71.4				
D143	La Sauveté tt droit		D143	91.9	70.8				
D143	A gauche rue de Brandet		D139						
D139	Montpellier de Médillan		D136						
	Stop à gauche en épingle		D136	93.5	69.2	15h20	15h10		
	D136 Mairie	Ralentisseurs							
D136	Stop Carrefour D136/D114 en face -> Meursac		D136	95.9	66.8				
D136	Les Epeaux de Meursac		D136	96.8	65.9				
D136	MEURSAC		D136	98.5	64.2	15h28	15h17		
D136	A droite D 127 -> Thézac		D127	99.1	63.6				
D127	THEZAC	MS	D127	101.6	61.1	15h32	14h22		
	Mairie à gauche -> D127		D127	102.1	60.6				
	D127 -> Pizany		D127						
	Cimetière			102.6	60.1				
D127	D127/D131 à droite -> Varzay		D131	103.0	59.7				
D131	VARZAY D142 à droite -> Rétaud		D142	106.0	56.7	15h39	15h28		

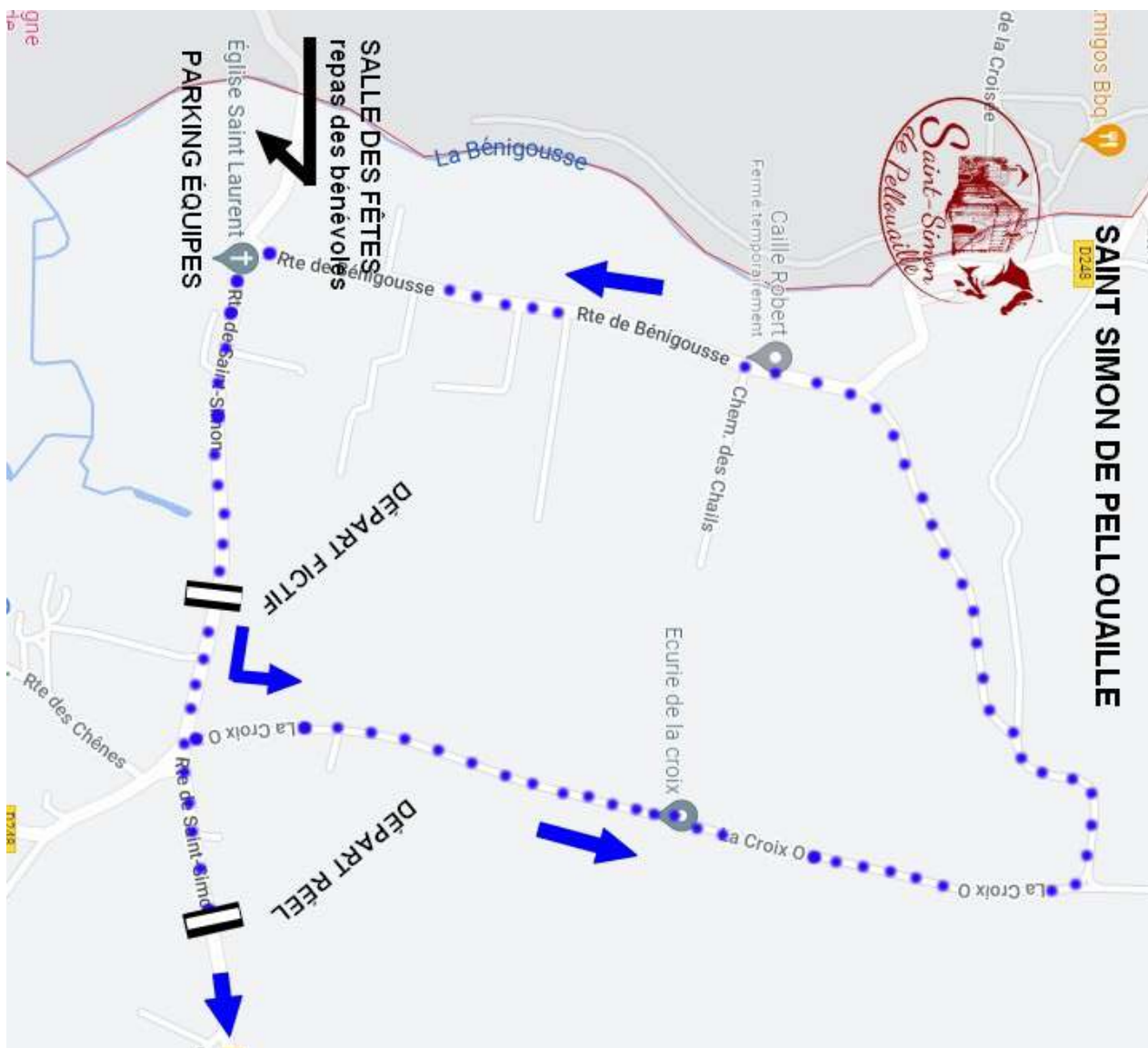


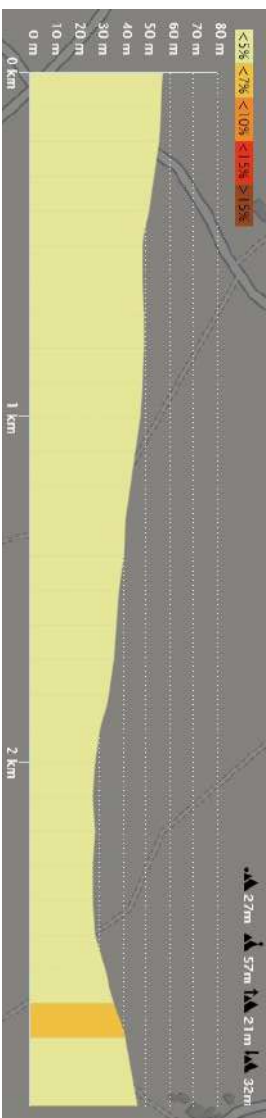
D142	RETAUD place de la mairie au stop à droite	D114	108.6	54.1		
D114	Route de Rioux D216 tt droit	D216	109.0	53.7		
D216	Chez Guillon	D216	111.8	50.9		
D216	RIOUX D129 à droite -> St André de Lidon	D129	113.7	49.0	15h50	15h39
	Stop à l'église -> à gauche D136 -> Tesson	D136	114.2	48.5		
	A droite rue de Tesson					
D136	TESSON	D136	118.4	44.3	15h58	15h45
D136	Stop en face -> D136	D136	118.5	44.2		
D136	-> Berneuil	D136	118.6	44.1		
D136	Stop en face -> Berneuil	D136	118.9	43.8	16h58	15h46
D136	Tout droit Puits d'Auché	D136				
D136	Chez Couturier	D136				
D136	BERNEUIL stop à droite -> D249 -> St-Léger	D125				
D125	Chez Salignac	D125	124.1		16h06	15h53
D125	La Brande	D125	125.2	37.5		
D125	Suivre à gauche	D125	125.6	37.1		
D125	SAINT LEGER	D125	126.1	36.6	16h09	15h56
D125	Stop à droite -> D 249 -> PONS	D249	126.2	36.5		
D249	A gauche D249 -> PONS	D249	126.4	36.3		
D249	A droite D 125 e2 -> Jazennes	D125e2	126.9	35.8		
D125e2	A gauche – ilot- chemin de Marennes		128.7	34.0		
	A gauche Côte de Bondonnat		131.0	31.6	16h16	16h03
	ENTREE CIRCUIT					
	A droite à la balise		132.4	30.4		
			134.6	28.0	16h22	16h08
	Av. de l'Assomption / Av. Gabriel Moreau / place de l'Europe / direction RD42 les Chartres / la Colletrie / Soute / Martouret / Bondonnat / D 249 Av. Gambetta / Av. de l'Assomption.					
	Côte de Bondonnat , au pylône		138.6	24.0		
	2^{ème} passage fin du 1^{er} tour		141.6	21.0	16h32	16h18
	Côte de Bondonnat, au pylône		145.6	17.0		
	3^{ème} passage fin du 2^{ème} tour		148.6	14.0	16h42	16h27
	Côte de Bondonnat, au pylône		152.6	10.0		
	4^{ème} passage fin du 3^{ème} tour		155.6	7.0	16h53	16h37
	Côte de Bondonnat, au pylône		159.6	3.0		
	5^{ème} passage fin du 4^{ème} tour		162.6	0.0	17h04	16h37

ÉTAPE 2 PROFIL PARTIE EN LIGNE

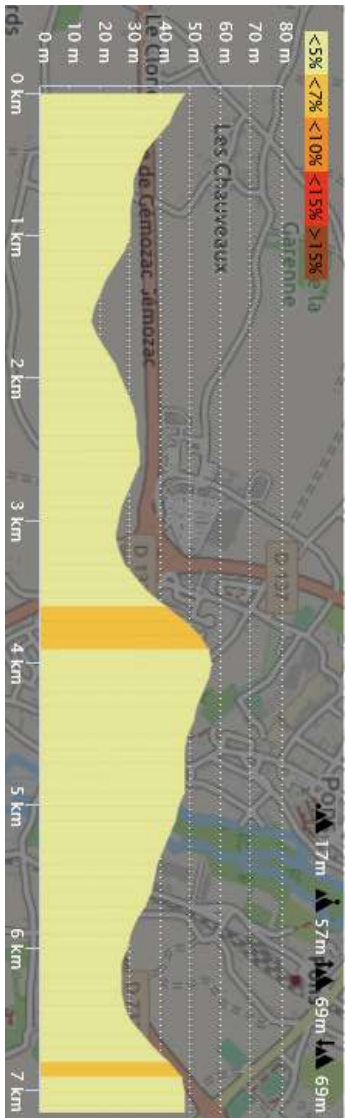


ÉTAPE 2 PLAN DÉPART
SAINT SIMON DE PELLOUAILLE

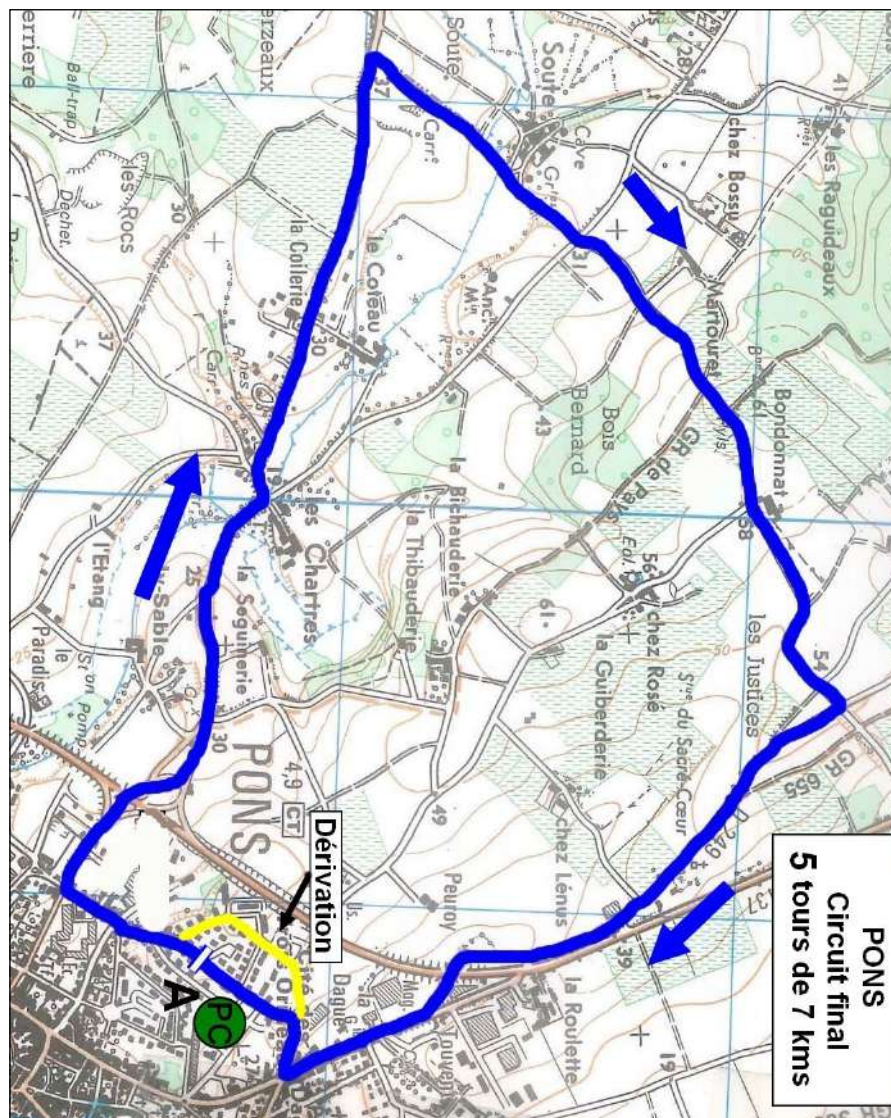




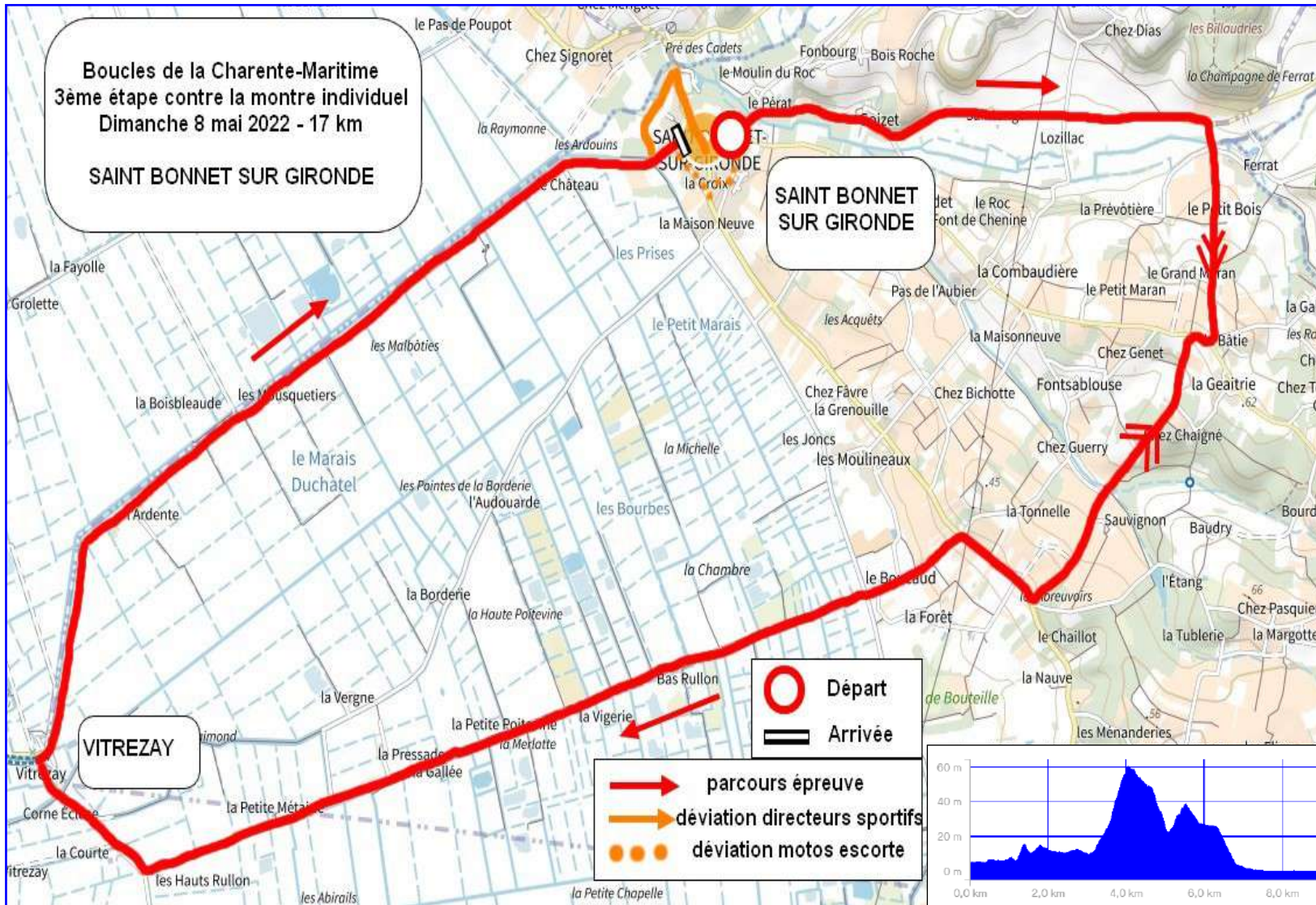
PROFIL 3 DERNIERS KM



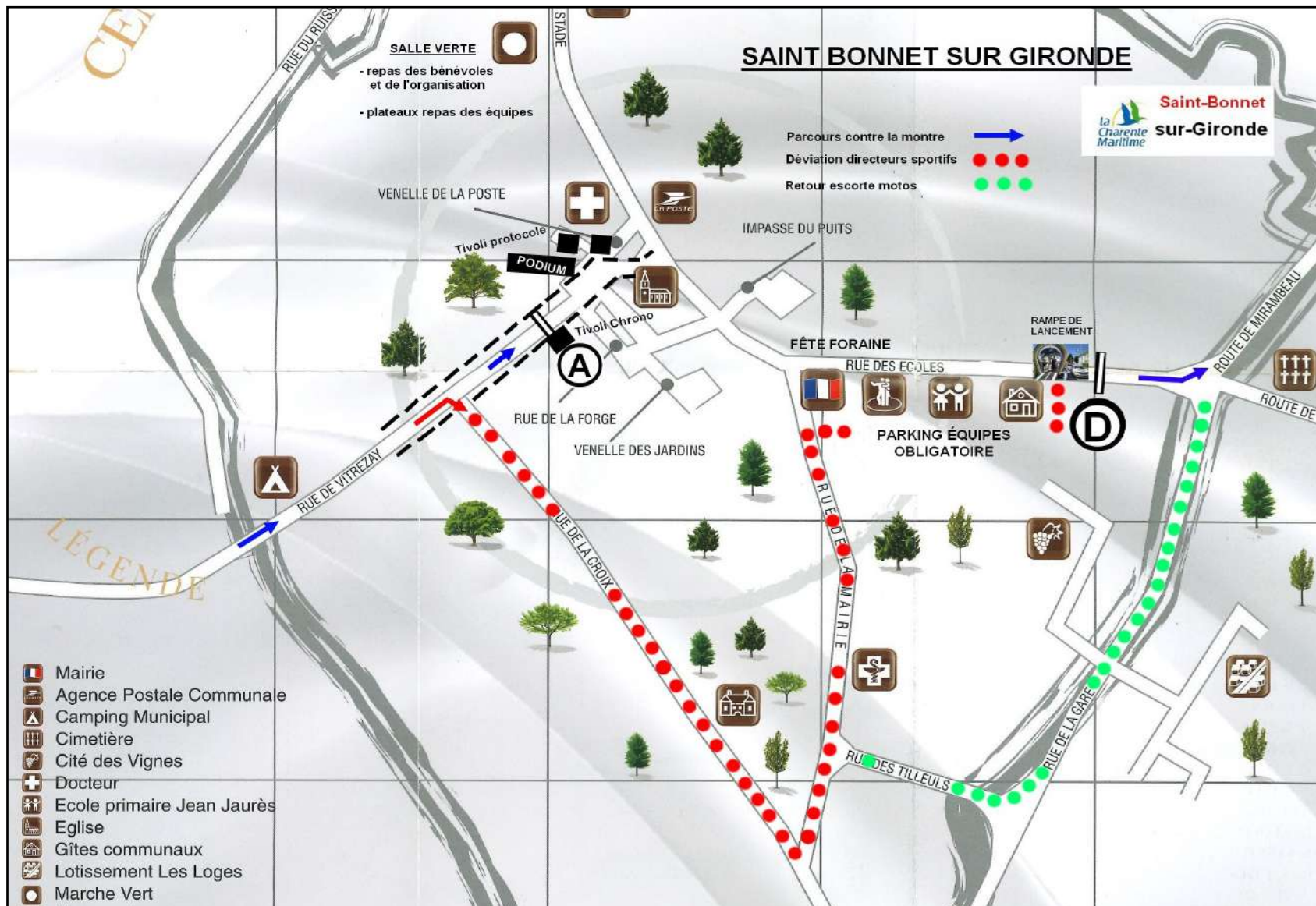
PROFIL CIRCUIT FINAL



CIRCUIT FINAL PONS



D149 Rte Mirambeau	0.0
D149 Le Pérat	0.6
D149 Lauzignac	2.3
D149 Ferrat	2.9
CV rue petit bois	
CV Le grand Marrant	4.2
CV Abribus D145	4.5
D145 rue du Muguet CV	4.9
CV à droite D145	7.9
D146 à gauche	8.2
CV Près Boucaud	8.4
CV Le Petit Vitrezay	12.4
D149 Les Prises	16.7
D149 St Bonnet s/Gde	17.0



ÉTAPE 3 PLAN
 SAINT BONNET SUR GIRONDE



Dispositif sanitaire

Dispositif de secours

Service médical

Le service médical sera assuré par le Docteur Phaly CHUM

tél. : 06.82.74.41.76 Adresse email : p.chum@orange.fr

Deux ambulances de la société « Ambulances Etoiles » assureront l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

Urgences

Hôpital de Saintes
1 boulevard Ambroise Paré
17108 SAINTES
Tél : 05.46.95.15.15

Hôpital de Jonzac
4 avenue Winston CHURCHILL
17500 JONZAC
Tél : 05.46.48.75.75



ORGANISATEURS

A.PO.GÉ CYCLISTE

Directeur de l'épreuve

Jacques SUIRE / 06.07.14.53.00

Président A.PO.GÉ CYCLISTE

Organisation générale

Alain GAILLARD / 06.67.51.06.08

Responsable administratif

Philippe TABOURIN / 06.58.49.15.42

Secrétariat épreuve

Claudine SUIRE / 06.89.03.34.35

Animateur

Alain LAGARDE 06.89.36.05.83

Didier RENO 06.23.68.18.10

Responsable Restauration Organisation

Claude MONTAZEAUD/ 07.70.63.60.81

Responsable Lignes Départ

Gérard GUIBERT/06.66.23.31.75

Responsable Lignes Arrivée

Philippe TABOURIN / 06.58.49.15.42

Responsable Signalétique parcours

Jacky CASSAGNE / 06.82.26.20.52

Henri FAURE / 07.85.51.26.54

Responsable Signalétique arrivée

Jean Claude CHEVILLON / 07.72.00.21.83

Rémy FUSEAU / 06.79.27.05.50

Responsable Véhicules Suiveurs

Jean Yves CHOTARD 06.76.66.72.25

Responsable Communication visuelle/écran

John TROTT 06.75.78.79.81

Responsable Protocole

Jacques SUIRE 06.07.14.53.00

Liaisons Radios

M.D.S. / 06.09.79.71.96

Gestion Informatique Classements / S.T.S

Frédéric LAFFARGUE / 06.18.01.19.07

Henry LAFFARGUE / 06.20.53.48.72

Jean Pierre AUDARD / 06.80.37.45.20

Moto Sécurité

NIORT MOTO SECURITE / 06.23.56.25.51

06.86.53.14.17

Responsable Hébergement

Michel PELTIER / 05.46.91.93.61

Clara FEUGNET / 07.71.12.99.14

Responsable Sécurité et responsable de la protection de la nature

Jacky CASSAGNE / 06.82.26.20.52

Escorteurs

Alain GAILLARD, Michel PELTIER, Philippe TABOURIN, Jacky CASSAGNE, Jean Claude CHEVILLON, Francis PATRY

Coordinateur COVID 19

Philippe TABOURIN / 06.58.49.15.42

FÉDÉRATION

Fédération française cyclisme

FOUREZ Alexandre

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : a.fourez@ffc.fr



Ouverture Course (A)

Chauffeur : Gilbert CLISSON 06.48.52.49.35
Michel GASSE 06.77.62.77.46

Voiture Pilote (B)

C : Noël PERONNEAU 06.81.18.97.87
Alain GAILLARD 06.6751.06.08
Mel. : gaillard-alain@hotmail.fr

Presse

C : Jacky DURAND 06.68.20.34.68
Jean Pierre BIGEON
Freddy GUERIN

Dépannage Moto

C : Guy COURTOIS 06.13.65.10.89
Richard CONTE 06.83.52.16.35
Daniel SEGUIN 06.77.05.36.98

Dépannage Neutre 1

Véhicule EC3M
C : Guy COMAS de MIRANDA 07.89.08.62.92
Mel. : comasdemirandaguy@gmail.com
Mécano : Kévin PAIN

Dépannage Neutre 2

Véhicule Dacia APOGÉ Cycliste
C : Maurice PELAUD 06.62.44.04.22
C : Paul BITEAU
Mécano : Jean-Guy TRICAUD 06.14.41.76.78

Juge Arrivée/Chronométréur 1

C : Jacky SORNIN 06.10.23.50.39
Mel. : jsornin@hotmail.fr
Juge arrivée Gérald LEFEVRE 06.25.05.23.04
gerald2.lefevre@laposte.net
Chronométréur Emmanuel LEGROS
06.10.83.20.09
Mel. : manu.legros86@sfr.fr

Moto Ardoisier

Daniel FEDON

Moto 1 Arbitre

Arbitre : Aurélie SIMONNET 06.07.05.44.26
Mel. : lilie_81@hotmail.com

Moto 2 Arbitre

Arbitre : Daniel BELLANTONIO
06.028.36.76.22
Mel. : bellantonio.daniel11@gmail.com

Moto Sécurité

Yannick GABORIT
06.23.56.25.51/06.86.53.14.17/06.07.33.47.86
Mel. : joeyann-kelli@wanadoo.fr

Président Jury

C : Alain CLOUET 06.80.65.10.98
Mel. : al.clouet@orange.fr
Alain KOSZYCZARZ 06.86.13.37.47
Mel. : alainkoszy@orange.fr
Jacques SUIRE 06.07.14.53.00
jacques.suire@gmail.com

Médecin

C : Jean Claude BOUTINON 06.87.80.86.53
Mel. : boutinon.jcg@orange.fr
Dr Phaly CHUM 06.82.74.41.76
Mel. : p.chum@orange.fr

Arbitre titulaire 1

C : Yaurick LAIR 06.27.41.47.66
Arbitre : Yann ROBIC 06.89.56.01.75
Mel. : yannrobic@wanadoo.fr

Arbitre titulaire 2

C : Gilles QUEYLAT 06.14.84.72.34
Mel. : marie-chris.queylat@laposte.net
Arbitre : Auguste HERISSE 06.86.75.57.78
Mel. : herisse.auguste@orange.fr

Ambulances

2 véhicules Ambulances ETOILES

Minibus Balai

C : Jean Yves CHOTARD 06.76.66.72.25
Sandrine EYMARD (arbitre) 06.82.94.06.58
Mel. : eymard.sandrine@neuf.fr

Camion BALAI vélos

Jacques FAURE 06.08.49.80.73

Fléchage MG/MS

Jacky CASSAGNE 06.82.26.20.52
Mel. : tricot.lysiane@orange.fr

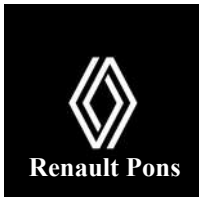
ORGANISATEURS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS



ÉQUIPES N°2
SAISON 2022 - 19 ÉQUIPES



C-CHARTRES
CYCLISME



CORBAS LYON
METROPOLE



CRAC
ROANNE



CYCLO CLUB PERIGUEUX
DORDOGNE



ESEC
DOUAI



E.S.
TORCINI



GRENOBLE METROPOLE
CYCLISME 38



LES SABLES
VENDEE CYCLISME



MARTIGUES SPORT
CYCLISME



MOYON PERCY MANCHE
NORMANDIE



ORLEANS LOIRET
CYCLISME



TEAM BRICOUEBEC
COTENTIN



TEAM LMP LA ROCHE
VENDEE CYCLISME



TEAM MACADAM'S
COWBOY



UC CHOLET 49



UNION VELOPEDIQUE
DE LIMOGES - TEAM U 87



US STE AUSTREBERTHE
PAVILLY BARENTIN



VCU
SCHWENHEIM



VELO SPORT
VALLETAIS

FFC - 14 JANVIER 2022



RÈGLEMENT

**COUPE DE
FRANCE®**



ARTICLE 1. PRÉAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme et les organisateurs concernés unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France des Clubs N2 2022.

Les résultats des épreuves retenues ci-dessous permettent d'établir une classification des clubs. Les épreuves bénéficiant de ce label « Coupe de France des Clubs N2 » sont de classe « Elite nationale ».

Les équipes étrangères et les équipes continentales UCI ne sont pas admises.

ARTICLE 2. LISTE DES ÉPREUVES COUPE DE France DES CLUBS 2022 RETENUES *

1. COUPE DE France N2 : 4 EPREUVES

- Au regard du contexte sanitaire 2020 et 2021, la répartition des épreuves ci-dessus pourra être amenée à évoluer durant la saison 2022
- Certaines de ces épreuves feront l'objet d'une reconnaissance sportive de la part de la DTN.

Du vendredi 6 au Dimanche 8 mai	Boucles de la Charente-Maritime (Nouvelle Aquitaine) Epreuve par étapes avec 1 CLM individuel
Dimanche 22 mai	CLM Champenois (Grand Est) - Contre la Montre par Equipes
Mardi 9 août	Grand Prix de la Saint Laurent Elite - Prix des Stars (Normandie) Epreuve en ligne
Dimanche 28 août	Tour du Périgord (Nouvelle Aquitaine) Epreuve en ligne

PRÉCONISATIONS :

Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves routes retenues ci-dessus devront prévoir une arrivée maximum à **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à l'issue de l'épreuve. De ce fait, la réunion des Directeurs Sportifs doit être organisée la veille à **18 heures** environ.

ARTICLE 3. PARTICIPATION EXCLUSIVE N2 (PARTICIPATION OBLIGATOIRE)

La Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes labellisées en Nationale ainsi qu'aux structures citées ci-dessous (liste communiquée en début de saison)

Un coureur de 1ère catégorie appartenant le 15 février à une équipe continentale ou continentale pro étrangère au titre d'un club de Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.

Cas particuliers : Les coureurs licenciés dans une structure N avant le 1er mars, appartenant à un

groupe sportif professionnel en début d'année et qui redescend au niveau amateur en cours d'année, ne pourra pas participer aux épreuves de Coupes de France.

WILDS CARDS :

Les organisateurs retenus en Coupe de France N2 auront la possibilité d'inviter des équipes, sur la base de **5 Wilds Cards maximum**.

Dans ce cas, l'organisateur devra obtenir l'autorisation de la Commission Nationale Route après lui avoir fait connaître l'identité des équipes 15 jours avant l'épreuve au plus tard.

La Commission Nationale Route dispose d'un délai de 8 jours (après la réception de la demande) pour se prononcer. La Commission Nationale Route se réserve le droit de refuser une Wild - Card si l'enjeu sportif y est perturbé.

Les équipes concernées ne pourront pas être d'un niveau supérieur à l'épreuve.

* CAS DES ÉQUIPES PARTICIPANTES - DANS LA LIMITE DE 5 STRUCTURES MAXIMUM :

- Equipes de clubs
- Structure N d'un niveau inférieur à l'épreuve
- Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur).
- Equipe mixte (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur ou des clubs appartenant à une entente déjà constituée).

Les points correspondant à la place réelle obtenue par un coureur d'une équipe titulaire d'une Wild-card ne sont pas réattribués à une autre équipe (cf article 6).

ARTICLE 4. COMPOSITION DES ÉQUIPES DANS TOUTES LES EPREUVES

N2

6 coureurs de la 1ère ou 2ème catégorie dont deux coureurs français au minimum

Un coureur intégrant le club après le 15 février 2022, date de délivrance de la licence (validée par le Comité Régional), de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe de France des Clubs N2.

Tous cas particuliers sur la date de saisie de la licence devra être soumis à la Commission Nationale Route.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

Toute participation avec une équipe incomplète, entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent. Une équipe incomplète est par définition, une équipe présente sur la ligne de départ de chaque épreuve, à moins de 6 coureurs pour les N2.

Tous les coureurs devront signer la feuille d'émargement et prendre le départ de l'épreuve.

Toutefois, à moins de 4 coureurs l'équipe se verra refuser le départ ainsi qu'une pénalité en points infligée de la manière suivante : 6 coureurs x 15 points, soit 90 points.

ARTICLE 5. CONTRE LA MONTRE

- Manche 1 - Boucles de la Charente-Maritime (Nouvelle Aquitaine)
Epreuve par étapes composée d'un CLM individuel le Dimanche 8 mai 2022.
Pour 2022, le cas d'un CLM individuel organisé lors de la 1ère étape d'une 1ère manche ne se présente pas.

Dispositions - ordre des départs

Si l'épreuve Contre la Montre se déroule lors de la 1ère étape d'une manche (à partir de la seconde manche), l'ordre des départs se fera par une rotation de toutes les équipes engagées, dans l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France sur la dernière épreuve disputée.

CONTRE LA MONTRE PAR ÉQUIPES :

Manche 2 - CLM Champenois - Dimanche 22 mai 2022

L'ordre de départ des équipes se fera dans les conditions ci après :

- Les équipes non classées (et équipes invitées)** à la Coupe de France partiront en premier selon un tirage au sort des équipes effectué par le jury des arbitres.
- Les équipes classées** à la Coupe de France partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif à l'issue de la manche précédente.
 - Les départs des équipes seront donnés toutes les 3 minutes au minimum.
 - Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le 4ème coureur et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.

Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 4 coureurs, aucun point ne serait distribué.

L'emploi du matériel spécifique au contre la montre est autorisé.

ARTICLE 6. BAREMES DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 : (barème page 3)

En ce qui concerne les 5 points attribués au classement annexe final (cf détail ci-dessous), cet aspect réglementaire sera validé par l'organisateur, le président de jury et la DTN en amont de l'épreuve (reconnaissance officielle) et sera intégré dans le règlement particulier de l'épreuve.

ARTICLE 7. SÉLECTION ÉQUIPE DE France

Les licenciés sélectionnés en Equipe de France Route (1) ou Piste (2) qui de ce fait ne peuvent pas participer à une épreuve de la Coupe de France, attribuent à leurs clubs 5 points au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

- Sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (Classe 1 et Classe 2), ainsi que la Coupe des Nations seront prises en compte.
- Sélections en Equipe de France Piste (épreuves d'endurance), seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes des Nations, seront prises en compte.

La convocation établie par la Direction Technique Nationale déterminera la période de sélection.

Pour les coureurs sélectionnés en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de la sélection. Dans le cadre **d'une épreuve par étapes, seul le classement général final** peut prendre en compte les points de la sélection.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France des Clubs et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1ère manche, ces points seront intégrés à postériori.

Les points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve. L'attribution de ces 5 points doit être demandée par le club avant la tenue de l'épreuve. Elle sera étudiée par la Commission Nationale Route, après l'épreuve mentionnée et pourra ainsi être modifiée après son avis.

Place	Épreuve en ligne	CLM par équipes	Épreuve par étapes			Classement Annexe Final (Prix de la montagne ou sprints intermédiaires) OBLIGATOIRE
			1er et 2ème jour	3ème jour CLM individuel	Classement général final	
		Points Attribués à l'équipe				Pour le nombre de classement intermédiaire concerné, cet élément sera validé par l'organisateur, le président du jury et la DTN en amont de l'épreuve et sera intégré dans le règlement particulier de l'épreuve
1	40	60	20	20	60	5 points Pour le coureur ayant remporté ce Classement annexe final
2	25	45	14	14	35	
3	20	40	13	13	30	
4	17	35	12	12	26	
5	16	32	11	11	24	
6	15	30	10	10	22	
7	14	28	9	9	20	
8	13	26	8	8	18	
9	12	24	7	7	16	
10	11	22	6	6	14	
11	10	20	5	5	13	
12	9	18	4	4	12	
13	8	16	3	3	11	
14	7	14	2	2	9	
15	6	12	1	1	8	
16	5	10			7	
17	4	8			6	
18	3	6			5	
19	2	4			4	
20	1	2			3	

ARTICLE 8. CLASSEMENTS

Les épreuves retenues à l'article 2 servent de support aux classements de la Coupe de France des Clubs.

Les classements sont établis par l'addition des points acquis par les coureurs à leur place réelle (3 coureurs maximum par club, y compris les sélections en Equipe de France) dans les différentes épreuves suivant les barèmes des articles 6 et 7.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France des clubs en 2022.

En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final, il sera pris en compte la meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve).

En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.

A l'issue de la saison 2022, la FFC mène actuellement un groupe de réflexion sur la labellisation 2023. Les conclusions de ce groupe de travail concerneront la saison sportive 2022 et seront communiquées à l'issue du Conseil Fédéral du 22 janvier 2022. Un règlement spécifique sur l'évolution de la labellisation sera communiquée.

En cas d'égalité de points au classement par équipes	
Provisoire ou final	Général et / ou pour départager Les structures n'ayant marquées aucun point
Le meilleur place individuelle sur la dernière épreuve disputée	La totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France
EPREUVE PAR ÉTAPES : La meilleure place obtenue au général individuel de l'épreuve	

ARTICLE 9. ENCADREMENT

Lors de chaque épreuve de Coupe de France, l'équipe doit être encadrée par un directeur sportif diplômé :

Titulaire minimum d'un :

BEESAC ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel ou licence Entraînement STAPS (Option Cyclisme)

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée soit dans le second tirage au sort, soit dans le 4ème tirage au sort (cf. article 10 ci-dessous)

Tout stagiaire en formation professionnelle pourra encadrer au même titre qu'un titulaire du dit

diplôme sur présentation d'une attestation du DTN à sa demande.

ARTICLE 10. DÉPANNAGE

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Épreuve d'une journée				
	=>	=>	=>	
Pour la 1ère épreuve de la Coupe de France	1er tirage au sort	2ème tirage au sort	3ème tirage au sort	4ème tirage au sort
Équipes présentes à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Équipes qui répondent Aux dispositions de l'article 9	Oui	Non	Oui	Non
Pour les épreuves suivantes (à partir de la 2ème épreuve)	Ordre du classement à l'issue de la précédente épreuve et répondant à l'article 9	1er tirage au sort	2ème tirage au sort	3ème tirage au sort

Epreuve par étapes : (règlementation des épreuves par étapes)

Sur la 1ère étape : le classement général par équipes de la Coupe de France donnera l'ordre des voitures

A l'issue de la 1ère étape, le classement général individuel de l'épreuve sera pris en compte.

ARTICLE 11. PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec la mise hors course ou le déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 12. DOTATIONS ET REMISE DE PRIX

La FFC réalisera 3 trophées remis aux trois premières équipes, issus du classement général par équipes. Ces trophées seront remis sur la finale de la Coupe de France ou sur un autre moment festif réunissant les clubs concernés. Cet aspect sera validé dans le courant de l'année 2022.

ARTICLE 13. ENGAGEMENTS

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs « National », les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront **s'engager OBLIGATOIREMENT par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des 6 titulaires et des 3 remplaçants maximum.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J -3 avant le début de l'épreuve avec l'outil CICLE WEB.

Par principe, tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.

Tous les cas particuliers (et notamment les chutes / blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des 6 titulaires et des 3 remplaçants), seront traités par le président du jury de l'épreuve en accord avec la FFC.

Ces cas particuliers devront obligatoirement faire l'objet d'une présentation d'un certificat médical dûment signé.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

Sur ce sujet qui a déjà occasionné de nombreux échanges, la FFC invite les clubs à saisir les titulaires / remplaçants sur les Coupes de France en premier lieu. Les remplaçants pourront être engagés sur d'autres épreuves (contrairement aux titulaires qui seront bloqués). Si un changement de statut (remplaçant qui passe titulaire) devait être envisagé, un échange entre le club / la FFC (avec le président de jury) et STS informatique présent sur les épreuves devra avoir lieu en amont de l'épreuve.

Un engagement en tant que titulaire sur une épreuve bloque tout engagement suivant qu'il soit titulaire ou remplaçant. Afin d'éviter les blocages, les positionnements sur les listes titulaires et remplaçants pour la Coupe de France devront se faire en priorité par rapport aux autres

épreuves. Les remplaçants sur la Coupe de France pourront être ensuite positionnés sur d'autres épreuves en tant que titulaires. En cas de changement de statut sur l'épreuve de la Coupe de France (remplaçant qui devient titulaire), une information doit être envoyée au minimum 48h avant le début de l'épreuve par le club vers la FFC, pour initier un échange entre le club, la FFC, le président de jury désigné et STS informatique. Le déblocage du coureur concerné devra s'effectuer manuellement.

ARTICLE 14. QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE France

Le Bureau exécutif du 18 octobre 2021 a étudié les différentes propositions de la CN Route en ce qui concerne les méthodes de qualifications aux CDF route 2022 et aux CDF avenir 2022.

A la date du 21 octobre 2021, il a été acté et validé le principe suivant :

- Championnat de France Elite Amateurs - pour les structures N
- Championnat de France de l'Avenir - Catégorie Espoirs/moins de 23 - pour les Comités régionaux

Seront qualifiés pour les Championnats de France de Cyclisme sur Route réservés aux coureurs Amateurs Hommes sur l'épreuve en ligne :

Les concurrents de nationalité française (de 19 ans dans l'année et plus), titulaire d'une licence de 1ère catégorie.

La participation, pour les équipes N2 a été définie comme suit :

- N2 (De la 1ère place à la 8ème place) = 4 coureurs x 8 équipes = 32 coureurs

Le classement pris en compte est celui de la Coupe de France arrêté au 31 mai 2022

ARTICLE 15. PROTOCOLE CLIMATIQUE ET PROTOCOLE SANITAIRE

Conformément à l'article 2.2.29 bis relatif au protocole climatique, sur les épreuves de Coupe de France référencées à l'article 2 du présent règlement, un groupe composé du Président de Jury, de l'organisateur, d'un représentant de la CN Route, d'un Directeur Sportif et d'un coureur sera constitué pour prendre les décisions sportives afin d'adapter l'épreuve au regard des conditions climatiques.

La décision d'activer le groupe est prise par le Président de Jury de l'épreuve.

Compte tenu de la pandémie mondiale liée au Covid-19 et d'éventuels variants, les dispositions relatives à ces manches de Coupe de France pourraient être aménagées pour tenir compte des directives gouvernementales ou locales (préfecture, mairie).

A cet effet, la FFC communiquera dans les meilleurs délais, par voie électronique, aux équipes et organisateurs concernant les aménagements proposés.



COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

A.fourez@ffc.fr

+33(0) 1.81.88.09.35 / +33 (0) 6.99.15.94.21

**Vélodrome National de Saint Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux**

<https://www.ffc.fr>